

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVERIER 2017.

Nombre de conseillers

En exercice : 12
Présents : 09
Votants : 11

L'an deux mil dix sept

Le neuf février à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 février 2017.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie et M. Fleurier Rémy.

Personnes excusées :

Mme Juste Ginette (pouvoir à M. Viguié Pascal), M. Ortéga Frédéric (pouvoir à M. Dauron) et M. Cantin Sébastien.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts à l'entreprise TRAP'S de Nevers soit :

- 11 interventions en 2017 pour un montant de 9 094.25 euros T.T.C.

Renouvellement des contrats pour la dératisation et la destruction des taupes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, de reconduire, pour 2017, le contrat de dératisation avec l'entreprise Berry Dératisation d'un montant total de 1 965.81 euros T.T.C. pour trois applications annuelles et pour un passage le traitement des taupes pour un montant de 625.39 euros T.T.C.

Contrat de balayage des rues.

Le conseil municipal étudie deux propositions pour 8 vacations annuelles de balayage des rues en 2017 :

- La société giennoise d'assainissement Meyer propose un prix forfaitaire de 796.05 euros T.T.C. par vacation.
- La société Framacau propose un prix forfaitaire de 583,00 euros T.T.C. par vacation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, de retenir la société Framacau pour 8 vacations annuelles de balayage des rues en 2017 au prix forfaitaire 583 euros T.T.C. par vacation.

Convention médecine du travail.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 11 voix pour, d'accepter la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique du Cher pour l'année 2017.

Régime indemnitaire du personnel communal.

Le Maire de Sury près Léré,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée,
 Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,
 Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,
 Vu le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice des missions des préfectures,
 Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
 Vu les crédits inscrits au budget,
 Considérant les différents grades représentés dans la collectivité,
 Considérant que les montants de référence correspondent au coefficient 1,
 Considérant que ces montants devront être associés à un coefficient multiplicateur fixé par le Maire dans les limites prévues par les textes susvisés,
 Le Conseil Municipal décide d'instaurer par 9 voix pour, 1 abstention et 1 non-participation au vote, le régime indemnitaire accordé par le tableau ci-dessous faisant apparaître par filière et par grade chaque indemnité :

GRADE	INDEMNITE
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe.	I.A.T. I.E.M.P.
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	I.A.T. I.E.M.P.
GRADE	INDEMNITE
Adjoint technique	I.A.T. I.E.M.P.
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	I.A.T. I.E.M.P.
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	I.A.T. I.E.M.P.
Agent de maîtrise	I.A.T. I.E.M.P.

Les indemnités sont à verser mensuellement au prorata du temps de travail (temps non complets comme temps partiels).

Il est nécessaire de prendre un arrêté individuel pour chaque agent de chaque indemnité.

Les primes sont maintenues en cas d'absence (maladie, accident ...) et ne sont pas versées en cas d'embauche d'agents contractuels.

Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire :

Monsieur le Maire informe de la situation de la nouvelle communauté de communes : nombre de délégués, élection du Président et des vice-présidents, problèmes financiers.

Le conseil regrette fortement cette situation financière qui aurait pu et aurait dû être détectée avant décision de fusion.

Le conseil reste extrêmement surpris par le fait qu'une telle situation puisse arriver au vu des nombreux contrôles exercés par les services de l'Etat.

Le conseil regrette une nouvelle fois qu'aucune étude sérieuse n'ait été réalisée en amont de la fusion comme il le demandait en compagnie de Boulleret depuis 2 ans.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Léré, année scolaire 2014/2015.

Suite à la proposition de la municipalité de Léré, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser la somme de :

- 773.16 euros par enfant de Sury près Léré ayant fréquenté les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Léré pour l'année scolaire 2014/2015.

Soit une dépense de 773.16 € x 48 élèves = 37 111.68 euros.

Subventions 1.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de verser :

- 100 euros par élève de Sury près Léré scolarisé au lycée Pierre Gilles de Gennes à Cosne sur Loire partant en voyage scolaire en Allemagne (Stuttgart) du 2 au 7 avril 2017, soit 1 élève x 100 € = 100 euros.
- 100 euros pour le correspondant social Gendarmerie.
-

Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

Monsieur le Maire présente :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement (par article) de 2014 à 2016.
- l'encours de la dette à ce jour.
- les restes à réaliser 2016.
- les dépenses engagées.

Le conseil municipal :

- délibère sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- n'a pas l'intention d'augmenter les impôts locaux.
- est conscient que le FPIC augmente et que la dotation forfaitaire diminue depuis trois ans.
- décide que le principal projet d'investissement sera la construction d'une boulangerie.

Terrain de boules :

Le conseil municipal décide de l'achat d'une table, de bancs et d'une poubelle pour l'installer au terrain de boules.

Prix du repas du 14 juillet 2017 offert par la municipalité aux habitants de la commune.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 11 voix pour :

- le montant de 14 euros par repas pour les administrés de Sury près Léré.
- le montant de 7 euros par repas pour les enfants de moins de 10 ans de Sury près Léré.

La commune règlera les repas des habitants (enfants et adultes) de la commune au restaurant « Chez Fred » de Sury près Léré par mandat administratif.

Le prix pour les adultes extérieurs à la commune sera de 19 euros et de 7 euros pour les enfants.

Le thème retenu par la commission est « les années 80 ».

Elections présidentielles :

Le conseil municipal décide des tours de garde du bureau de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai.

Boulangerie :

Monsieur le Maire fait un point de l'avancement du projet de construction d'une boulangerie.

Il présente les résultats favorables de l'étude économique de la chambre des métiers.

Il présente l'esquisse de projet du conseil à l'aménagement du C.A.U.E. (conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Cher).

L'achat du terrain est en cours. Il faut attendre que la commune soit propriétaire pour pouvoir retenir un architecte, déposer un permis de construire et demander les subventions.

Terrain route de Savigny (ancien propriétaire M. Pridigat) :

Le conseil décide de ne pas l'engazonner pour le moment.

Le conseil municipal est informé :

- Du versement du solde de la subvention du conseil départemental pour les travaux route de la Loire.
- Du refus d'une administrée de recevoir le colis de fin d'année. Le conseil accepte volontiers cette demande.
- Du refus de l'enlèvement de la cabine téléphonique suite à une demande de travaux par un sous-traitant d'Orange.
- De divers remerciements : de l'association de l'Esquisse, de la famille Urbaniak, de Mme Dossou et de M. l'Abbé Michel d'Aligny.
- De la venue d'un stagiaire scolaire du 13 au 19 mars.
- De la signature du bail entre M. Ortéga et M. Molot le 14 février.
- Du départ et de l'arrivée d'une nouvelle locataire dans un des logements sociaux communaux.
- Du remplacement d'un morceau de descente de gouttière à effectuer suite à un vol à l'église.
- De l'acceptation du devis pour changer la fenêtre du logement n°37 du P.S.P.G. suite à deux inondations dues à celle-ci.

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 9 mars à 19h.

Questions diverses :

Mme Gibert explique qu'elle a rencontré M. Carry des Bâtiments de France pour connaître la couleur à utiliser pour repeindre la porte de l'église. Il a remarqué qu'il y avait beaucoup d'herbes dans les gouttières à cause des pigeons.

Il est possible de faire intervenir des effaroucheurs avec des faucons ou des éperviers pour éloigner les pigeons.

Il a remarqué que les appuis de fenêtre extérieurs côté sud sont abîmés. A l'intérieur quelques tâches d'humidité et un morceau de la clé de voute est tombée.

Sur l'église, le remplacement du morceau de descente de gouttière volé, pourra être remplacé par une descente en fonte.

La journée de la Femme aura lieu dimanche 5 mars et sera animé par « Pascalina » de Sury près Léré.

M. Bordu signale que le panneau vers la Fricassoire a bougé. M. le Maire dit qu'il va demander aux employés techniques de faire le tour des panneaux de signalisation. Le fossé chemin de Balance serait à broyer.

Au printemps, quelques trous seront à boucher en calcaire dans ce chemin et dans celui qui va à Léré (chemin en face l'Acachat).

M. Coplo dit que l'enquête sur de possibles travaux rue de Bretagne est en stand-by. Il a commandé de la peinture signalétique pour les marches de la salle Chigault.

La séance est levée à 22h.

Le Maire
Pascal VIGUIE

